Département de l'Oise

COMMUNE d'ONS EN BRAY

DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE

pour

Le PROJET de CREATION d'un PARKING

pour

Le CIMETIERE COMMUNAL D'ONS EN BRAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 27/09/2016 au 28/10/2016

Suivant arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise du 12 juillet 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

SOMMAIRE

1 - Généralités

- 1-1 Objet de l'enquête
- 1-2 Cadre juridique
- 1-3 Nature et caractéristique du projet
- 1-4 Composition du dossier

2 - Organisation et déroulement de l'enquête

- 2-1 Désignation du commissaire-enquêteur
- 2-2 Modalités de l'enquête
- 2-3 Concertation préalable
- 2-4 Information du public
- 2-5 Déroulement des permanences
- 2-6 Incidents relevés en cours d'enquête
- 2-7 Climat de l'enquête
- 2-8 Réunion publique
- 2-9 Clôture de l'enquête transfert des dossiers et registres

3 - Analyse des observations

- 3-1 Relation comptable des observations
- 3-2 Dépouillement et synthèse des observations, courriers, courriels
- 3-3 Notification du procès-verbal de synthèse des observations. Réception du mémoire en réponse.
- 3-4 Observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public

4 - Annexes

4-1 Procès-verbal de synthèse des observations

1 - Généralités

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ONS en BRAY a été approuvé en novembre 2015.

Dans ce PLU, un emplacement a été réservé par la commune pour la création d'un parking jouxtant le cimetière communal.

1-1 Objet de l'enquête

La présente enquête a pour but la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet de création d'un parking le long du cimetière communal.

1-2 Cadre juridique

L'article 545 du code civil prévoit que nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

Aussi, cette enquête doit permettre de vérifier l'utilité publique de la création d'un parking pour le cimetière communal d'Ons en Bray.

Les articles L.11-1 à L.11-1-1 à L.11-2 à L.11-7, R.11-1 à R.11-14 du code de l'expropriation et les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-5 à R.123-27 du code l'environnement régissent ce type d'enquête.

1-3 Nature et caractéristique du projet

Le projet consiste en la création d'un parking permettant aux visiteurs du cimetière de stationner en toute sécurité à côté du cimetière et de pouvoir ensuite atteindre celui-ci à pied toujours en toute sécurité.

1-2 Composition du dossier

- Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal en sa séance du 21 novembre 2014 arrêtant la demande de déclaration d'utilité publique pour le projet de création d'un parking pour le cimetière communal.
- Courrier de Monsieur le Préfet à la Présidente du Tribunal Administratif en date du 17 juin 2016 sollicitant la désignation d'un commissaire enquêteur.
- Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif désignant Monsieur Jacques NICOLAS en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Yves MOREL en qualité de commissaire enquêteur suppléant en date du 30 juin 2016.
- Arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise prescrivant l'enquête publique en date du 12 juillet 2016.
- Annonces parues dans les éditions du «Parisien» des 12/09 et 27/09/2016.
- Annonces parues dans les éditions du « Courrier Picard » des 12/09 et 27/09/2016

- Certificat de publication et d'affichage.
- Avis de mise à l'enquête publique
- Dossier d'enquête publique sur la Déclaration d'Utilité Publique comprenant :
 - Notice Explicative,
 - Présentation de l'opération et argumentaire d'implantation.
 - Description sommaire du Projet
 - Contraintes principales du projet
 - Constitutions
 - Estimation prévisionnelle des travaux
 - Appréciation sommaire du coût des acquisitions foncières
 - Plan de situation
 - Plan du parking (2 plans)

2 - Organisation et déroulement de l'enquête

2-1 Désignation du commissaire-enquêteur

Par décision de la présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, j'ai été désigné comme commissaire enquêteur titulaire en date du 30 juin 2016 sous la référence N° E16000108/80.

2-2 Modalités de l'enquête

Les dates des permanences ont été fixées d'un commun accord entre le maire de la commune M. France VERMEULEN, la Directrice de la Préfecture Mme Sandrine GIRAULT et moi-même.

Les dates des permanences ont été fixées comme suit :

- Mardi 27 septembre 2016 de 9 H 00 à 12 H 00
- Samedi 8 octobre 2016 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 28 octobre 2016 de 15 H 00 à 18 H 00

Cette enquête s'est déroulée pendant 32 jours consécutifs, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016.

J'ai ouvert et paraphés le registre d'enquête publique constitué de feuillets non mobiles numérotés de 1 à 25.

Le dossier d'enquête est resté à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

2-3 Concertation préalable – officielle ou non

Il n'y a pas eu de concertation préalable.

2-4 Information du public

La publicité destinée à informer le public de l'ouverture de cette enquête a été réalisée par voie de presse en date du 12/09 et 27/09/2016 dans « Le Parisien » et dans le « Courrier Picard »

Elle a également été faite par tous les moyens en usage et par voie d'affichage aux lieux habituels accessibles au public selon les prescriptions réglementaires.

2-5 Déroulement des permanences

Les permanences ont toutes eu lieu dans une salle de la mairie, dans de bonnes conditions de respect de la confidentialité des entretiens.

2-6 Incidents relevés en cours d'enquête

Il n'y a eu aucun incident au cours de cette enquête

2-7 Climat de l'enquête

L'enquête n'a soulevé auprès des habitants d'Ons en Bray peu d'intérêt. En effet, seules trois personnes de la commune ce sont déplacées pour donner un avis par écrit sur le registre.

Par contre les quatre propriétaires du terrain concerné ce sont déplacés le dernier jour de l'enquête pour mettre un avis sur le registre.

2-8 Réunion publique

Il n'y a pas eu de réunion publique pendant l'enquête.

2-9 Clôture de l'enquête - transfert des dossiers et registres

J'ai récupéré le registre d'enquête resté à la mairie d'Ons en Bray le vendredi 28 octobre 2016 à la fin de la dernière permanence et j'ai ainsi clos définitivement ce registre le même jour.

3 - Analyse des observations

3-1 Relation comptable des observations.

Les habitants de la commune d'Ons en Bray n'ont pas porté beaucoup d'intérêt à cette enquête.

En effet seules trois personnes de la commune ce sont déplacées pour déposer un avis par écrit sur le registre.

De plus les quatre propriétaires du terrain concerné par le projet ce sont déplacés le dernier jour de l'enquête pour mettre un avis sur le registre.

3-2 Dépouillement et synthèse des observations, courriers, courriels

Tous les avis déposés sur le registre sont des avis favorables au projet de construction d'un parking pour le cimetière communal d'Ons en Bray.

Deux personnes ont rajouté un commentaire supplémentaire pour indiquer soit que le parking était peut-être un peu grand, soit qu'il fallait que ce projet ne se fasse pas au détriment des propriétaires actuels qui ont payé en leur temps des droits et taxes sur la base de terrain à bâtir. Cette dernière remarque émane des propriétaires du terrain concerné par le projet.

3-3 Avis des autorités administratives

Il n'y a aucun avis des autorités administratives.

3-4 Notification du procès-verbal de synthèse des observations. Réception du mémoire en réponse.

Le 3 novembre 2016, j'ai remis en main propre à Monsieur le Maire, mon procèsverbal de synthèse des observations (ci joint en annexes).

3-5 Observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

Monsieur le Maire ayant pris connaissance que les observations faites sur le registre d'enquête étaient toutes favorables à ce projet de création d'un parking pour le cimetière communal, il n'a pas été utile qu'il m'apporte de réponse à ces observations.

Fait à Beauvais le 21 novembre 2016

Le commissaire enquêteur

Jacques NICOLAS



PRÉFET DE L'OISE

Direction des relations avec les collectivités locales Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

Arrêté d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire

Projet de création d'un parking pour le cimetière communal à Ons-en-Bray

Le Préfet de l'Oise Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.1, L.110-1, L.112-1 et R.111-1 à R.112-27;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.123-5 et R.123-25 à R.123-27;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la délibération du conseil municipal de Ons-en-Bray en date du 21 novembre 2014 sollicitant l'ouverture des enquêtes de déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet de création d'un parking pour le cimetière communal ;

Vu les dossiers d'enquêtes transmis par la mairie, maître d'ouvrage du projet ;

Vu la liste des propriétaires, tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par la collectivité;

Vu la décision n° E16000108/80 du 30 juin 2016 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens désignant les commissaires enquêteurs, titulaire et suppléant ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Il sera procédé sur le territoire de la commune de Ons-en-Bray aux enquêtes conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire, du projet de création d'un parking pour le cimetière communal, en vue de délimiter exactement le ou les terrains à acquérir pour permettre la réalisation du projet précité.

Article 2: Ces enquêtes se dérouleront du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus.

<u>Article 3</u>: M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et recevra les observations du public selon les dates indiquées cidessous:

- le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à 12 H
- le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H
- le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à 18 H.

M. Yves MOREL, directeur achats et études, ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Article 4 : Ouverture des enquêtes

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête d'utilité publique, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et le registre d'enquête parcellaire, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le maire de Ons-en-Bray, seront déposés pendant 32 jours consécutifs, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur pour être annexées aux registres.

Article 5 : Formalités de publicité

Il sera procédé par les soins de la préfecture à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquêtes dans deux journaux différents du département de l'Oise, huit jours au moins avant le début de celles-ci, c'est-à-dire dans les journaux portant la date du 19 septembre 2016 au plus tard et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de celles-ci, soit dans les journaux à paraître entre le 27 septembre et le 4 octobre 2016.

Le maire de Ons-en-Bray devra également assurer la publication de cet avis à la porte de la mairie et éventuellement par tout autre moyen en usage dans la commune huit jours au moins avant l'ouverture des enquêtes et jusqu'au 28 octobre 2016 inclus.

Les formalités susvisées seront respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage.

Les informations relatives au déroulement des enquêtes publiques prescrites dans le présent arrêté peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr) pendant un an.

Article 6: L'expropriant adressera aux propriétaires intéressés dont le domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception, une lettre individuelle de notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de Ons-en-Bray.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite, en double copie, au maire qui en fera afficher une et, le cas échéant, l'adressera aux locataires et preneurs à bail rural. Les récépissés des lettres recommandées et, éventuellement, les certificats d'affichage de notification seront joints au dossier.

Les notifications devront être parvenues aux intéressés avant l'ouverture des enquêtes soit le 26 septembre 2016 au plus tard.

<u>Article 7</u>: Les propriétaires ayant reçu notification du dépôt du dossier parcellaire en mairie de Ons-en-Bray sont invités à fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, c'est-à-dire:

- en ce qui concerne les personnes physiques, le nom, les prénoms, dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance, profession des parties, ainsi que le nom de leur conjoint avec, éventuellement, la mention de "veuf" ou "veuve" de,
- en ce qui concerne les sociétés, les associations, syndicats et autres personnes morales, leur dénomination et, pour toutes les sociétés, leur forme juridique, leur siège social et la date de leur constitution,
- pour les sociétés commerciales, leur numéro d'immatriculation au registre de commerce,
- pour les associations, leur siège, la date et le lieu de dépôt de leurs statuts,
- pour les syndicats, leur siège, la date et le lieu de leur déclaration,

ou à défaut, donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture d'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans le délai d'un mois qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant l'identité des fermiers, locataires, ou personnes ayant des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en mesure de faire valoir leurs droits dans le mois de la publication collective et tenus dans le même délai de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Article 8 : Clôture des enquêtes

A l'expiration du délai d'enquêtes, le registre d'utilité publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur et le registre parcellaire sera clos et signé par le maire de Ons-en-Bray. Ce dernier les remettra ou adressera au commissaire enquêteur, dans les 24 heures de la clôture, accompagnés des dossiers d'enquêtes et documents annexés.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter ainsi que l'expropriant s'il le demande. Il établira un rapport rappelant le déroulement de chaque enquête, mentionnera dans un document séparé ses conclusions en précisant nettement si elles sont favorables ou non à l'opération et donnera son avis motivé sur le projet et sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces opérations devront être terminées dans un délai d'un mois suivant l'expiration des enquêtes.

Ensuite, le commissaire enquêteur adressera ses conclusions et avis avec les dossiers d'enquêtes et les registres au préfet de l'Oise.

Article 9: A l'issue des enquêtes, les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales, bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Article 10 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le Maire de la commune de Ons-en-Bray sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à :

- Mme la Présidente du tribunal administratif d'Amiens
- M. le Directeur départemental des territoires de l'Oise
- M. le Commissaire enquêteur titulaire
- M. le Commissaire enquêteur suppléant.

Fait à Beauvais, le 12 ML 2006

Pour le Préfet et par délégation, pour le Secrétaire général absent, le Sous-préfet de Clermont

Paul COULON

The state of the s



PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 17 juin 2016

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des relations avec les collectivités locales Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme Affaire suivie par Mme Véronique Éloy

Tel: 03 44 06 12 71 Fax: 03 44 06 12 56

Courriel: veronique.eloy@oise.gouv.fr

GREFFE CENTRAL 22 JUH 2016 TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

Le Préfet de l'Oise

à

Madame la Présidente du Tribunal administratif d'Amiens

Objet : projet de création d'un parking pour le cimetière communal à Ons-en-Bray

J'ai l'honneur de vous informer que le projet visé en objet sera prochainement soumis à la procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire, en vue de l'acquisition par voie d'expropriation du terrain nécessaire à la réalisation de l'opération par la commune de Ons-en-Bray, maître d'ouvrage.

J'envisage de prescrire courant septembre 2016 les enquêtes publiques conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire.

A cet effet, conformément aux articles R.111-1 du Code de l'expropriation et R.123-5 du Code de l'environnement, je vous remercie de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur qui sera chargé de conduire ces enquêtes publiques.

> Pour le Préfet et par délégation, la Directrice

> > Sandrine GIRAULT



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

30/06/2016

N° E16000108 /80

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 22 juin 2016, la lettre par laquelle le préfet de l'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de l'acquisition par voie d'expropriation du terrain nécessaire à la réalisation d'un parking pour le cimetière communal de Ons-en-Bray;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Jacques NICOLAS, chef d'agence de sécurité de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Monsieur Yves MOREL, directeur achats et études ingénieur agroalimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3: La commune de ONS-EN-BRAY versera dans le délai d'un mois, à la Caisse des dépôts et consignations Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500 euros.
- ARTICLE 4: Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.
- ARTICLE 5: La présente décision sera notifiée au préfet de l'Oise, à Monsieur Jacques NICOLAS et à Monsieur Yves MOREL, à la commune de ONS-EN-BRAY en qualité de maître d'ouvrage et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Amiens, le 30/06/2016

La présidente/ Élise COROUGE



AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un parking pour le cimetière communal à Ons-en-Bray

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016, sont prescrites, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, sur le territoire de la commune de Ons-en-Bray, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'un parking ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E16000108/80 du 30 juin 2016 du tribunal administratif d'Amiens, M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Ons-en-Bray aux dates et heures suivantes :

- le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à 12 H
- le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H
- le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à 18 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Yves MOREL, directeur achats et études, ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation, la Directrice

Sandrine GIRAULT



AVIS DE DÉCÈS

AYENCOURT-LE-MONCHEL RUBESCOURT

Nous avons le douleur de vous faire part du décès d'

Angélique MERCIER

survenu le dimanche 25 septembre 2016, à l'âge de 38 ans.

La cérémonte religieuse sera célébrée le mencredi 28 septem-bre 2016, à 9 beures, en l'église de Rubescourt, suivie de l'in-cinération dans l'inrimité familiale.

De la part de

Grégoire BARBIER, son conjoint Cyrielle SARAZIN, Paul BARBIER, ses enfants Dominique (*) et Francine MERCIER-LOBRY, ses parents Michel et Pascule BARBIER-CORBEAU, ses beaux-parents Ses frère, sœur, beaux-frères et belles-sœurs, l'oute la famille et ses amis

Pas de plaques, que des fleurs naturelles, s'il vous piait

Un registre tiendra lieu de condoléances

Angélique repose à la chambre funéraire des établissements Hédin à Montdidier

P.F Hedin - Montdidier - Ressons-sur-Matz @ 03.22.78.01.63

DOCUBERE!

NOYON

Son épouse, Ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, Ses amis et toute la famille,

ont la douleur de vous faire-part du décès de

Monsieur René ROUGELOT

survenu le vendredi 23 septembre 2016, à l'âge de 90 ans

Les obséques civiles auront lieu le jeudi 29 septembre 2016, à 10 h 30, au crématorium de Saint-Sauveur, dans la plus stricte indimité familiale, suivies de l'inhumation au cimettere Nord de Noyon.

Un registre sera ouvert pour recevoir vos témoignages de sympathic et d'amitié

ESCLES-SAINT-PIERRE

Madame Simone GENTY, son épouse Ses enfants, Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Et toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur André GENTY

survenu à son domicile, le samedi 24 septembre 2016, à l'âge de 92 ans.

La cérémonic religieuse sera célébrée le mercredi 28 septem-bre 2016, à 14 h 30, en l'église d'Escles-Saint-Pierre, sa pa-roisse, où l'on se réunira. La crémation aura lieu au crématorium de Beauvais, à 16 h 30. Un registre à signatures tiéndra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs, ni plaques, merci.

P.F.Lefebyre et Fils - 60210 Grandvilliers © 03.44.46.78.72

1373903700

Pierrefonds

Madame Annie MOTROT, son épouse Isabelle et Serge, Laurent et Marie, ses enfants Victor, Hortense, Samuel, Julie, ses petits-enfants Et ses amis,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Henri MOTRO

survenu a son domicile, le 24 septembre 2016, à l'âge de 80 ans.

Selon sa volonzé, M. MOTROT sera incinéré le vendredi 50 septembre 2016 à 10 h 30 au crématorium de Saint-Sauveur.

Cet avis tient lieu de faire-part

P.F.Langlois - Cuise-la-Motte - Tracy-le-Mont (2 03, 44.85, 71.46

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarti préfoctoral : 4,45 EUR HT la Agus - (arrêté de 16,12.2915 art.2)

Avis administratifs

Enquêtes publiques

PRÉFET du l'OUSE Avis au public

PROJET DE CRÉATION D'UN PARKING POUR LE CIMETIÈRE COMMIJIMAL À ONS-EN-BRAY

Par arrêté préfectoral de 12 juillet 2016, sont prescritus, du mardi 27 septembre 2016 au ven-dradi 26 octobre 2016 inclus, car la territoire de la commune de ONS-EM-SPAY, au enquêtes - portant sur l'utilité publique don travaux et adquisations fondières nécessaires à la cristion d'un partirig ; publiques conjointes

llare, à l'effet d'identifier la ou les percelles à exproprier et leurs propriétaires ou

Permanences du Commissaire-Enquêtear :
Conformément à la décision n° E18000108/89 du 30 juin 2016 de tribural administratif
CANDENS, M. Jacques MCOLAS, che d'agence de société de mateulention en etratio, est
décigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et se firendre à la disposition du
public en malrie de ONS-EN-BRAY aux duries et heures ==renotes :

le mardi 27 septembro 2016 de 9 heures à 12 heures le samadi 6 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures

le vendredi 28 octobre 2016 de 15 heures à 18 houres.

où touts comuspondance pourra également lui être adresses. Il. Yves MOREL, directave arbeits et études, impérieur agro-alementaire en retraite, est dé-signe en qualité de Commissance-Equideur scriptions. Il templece le Étable un uss d'em-pérhement et axerva alors ses fonctions jusqu'as terros de la procédure.

Dépôt des dossers et registres : Pandant 32 jours consécutifs, les déssisses sommés à exquêtes secont nun à la disposition du public aux houres habituelles d'ouverture du secritarier de la mairie de Ont-en-dray et à lu zifacture de l'Oise.

A l'eure des engrètus, les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront teaues à le disposition de public à la maine de ONS-EN-BRAY et à la prétecture de l'Ose - direction des relations evec les collectivités locates - bureau des attents purifiques et de l'universeme

Pour le Préfet et par délégation. La Directrice

Soudrine GRAOL

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Card préfectural : 4,45 EUR HT la Bigue - carrêté du 18.12 2019 est.2) Vie juridique des sociétés

Creations/Constitutions

CIAIRES ET LÉGALES 60

-100 Eur

50 (4,45 E) - 75 (5,50 E) - 77 (5,24 E) - 78 (5,24 E) - 91 (5,24 E) - 92 (5,50 E) - 93 (5,50 E) - 94 (5,50 E) - 95 (5,24 E) tails HT à la ligne définis par l'arrèté du ministère de la Dulture et la Communication de décembre 2015. Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrête de chaque préfet concerné dans les départements :

ES MARCNES PUBLICS

Consultez aussi nos amonces sur http://avisdamarches.leparisien.lt

+ de 90 000 Euros Marchés

Marché > 90 000 euros HT marché de travaux.

identification de l'organisme :

ment gros oeuvres VRD etc... avec une fin de chantier au 30 septembre 2017 (gros

oeuvre, VRD, hors eau hors air devra être terminė pour le 31 août 2017 impérativeaoût.Après chaque fin de phase le chantier devra être nettoyé, les accès à l'école , la cour du démarrage du chantier.Un état des lieux sera effectué sous contrôle d'un hulssier

ment)vacances scolaires du 8 juillet au 31.

de récréation devront être dans l'état initial

ter toutes réclamations sur d'éventuelles

http://www.avisdemarches.leparisien.fr

dégradations. Retrouvez cet avís intégral sur

avant le démarrage du chantier afin d'évi-

forcement du réseau AEP, tranche Objet du marché : Travaux de renrue Principale à marest-sur-80150 CHEVINCOURT 224 rue Principale 1997 S.

Les conditions sont précisées dans le règlement de consultation.

Date limite de réception des offres : Le 28 septembre 2016 à 12 heures. Le DCE est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation http://www.klekoon.com

Avis rectificatif du 07/09/16

web:http://www.mairie~de-noiseau.fr M. YVAN FEMEL - MAIRE 2 rue Pierre Ménot Fax: 01 45 90 20 72 Tel: 01 56 74 15 70 mèl : dgs@noiseau,fr 94680 MOISEAU

Référence: RAM_appei offres

ritaire de la

au fieu de : 15/09/16 à 16h00 au plus fand. ive : 21/10/16 à 12h00 au plus tard. Objet : Construction d'un bâtiment R.A.M. (Relais d'assistantes maternelles) Remise des offres :

les enquêtes publiques conjointes :

portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'un parking ;

Ajouter: Dans le cadre du renforcement du plan Vigipirat, nous modifions le planning ci se déroulera en trois phases, contrairement au marché initial: Phase 1 : ouverture pour la

d'intervention pour le projet du RAM. Celui-

 et parcellaire, à l'effet d'identifler la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteui

ment (vacances scolaires du 8 au 17 février 2017). Phase 2 : Finition du terrassement et coulage des fondations y compris vide sanitaire technique (vacances scolaires du 3 avril 2017)Phase 3 : Dérnarrage du bâtl-

mencement du terrassement du futur Bâti-

création du portail rue A. Camus et com-

nal administratif d'Amiens, M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de et se tiendra à la disposition du public en manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur títulaire mairie de Ons-en-Bray aux dates et heures E16000108/80 du 30 juin 2016 du tribu-Conformément à la

le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à

 $^{\prime\prime}$ le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H $^{\prime\prime}$ le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à

où toute correspondance pourra égale-ment lui être adressée.

ingénieur agro-alimentaire en retraite, est teur suppléant. Il remplace le titulaire en cas désigné en qualité de commissaire enquêd'empêchement et exerce alors ses fonc-M. Yves MOREL, directeur achats et études tions jusqu'au terme de la procédure.

publique

Enquête

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/09/2016.

Dépôt des dossiers et registres

PRÉFET de l'OISE AVIS AU PUBLIC

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers verture du secrétariat de la mairie de Onssoumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouen-Bray et à la préfecture de l'Oise.

Projet de création d'un parking pour le cimetière communal à

Ons-en-Bray

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise tenues à la disposition du public à la mai-direction des relations avec les collectivi-

> prescrites, du mardi 27 septembre 2016 au Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016, sont vendredi 28 octobre 2016 inclus, sur le ter-

tés locales - bureau des affaires un la ques et de l'urbanisme, pendant un au-

Pour le Préfet et par délégation; Sandrine GIRAULT la Directrice

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urba-nisme. Par arrêté en date du 25 juillet 2016, a Le Maire de St-Martin-Longueau,

Monsieur GIAROLI Alain a été désigné en qualité de Commissaire-Énquêteur titulaire par la Présidenté du Tribunai Administratif. Monsieur FILIBERIT Thierry a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur sup-pléant par la Présidente du Tribunal Admi-

septembre 2016 au lundi 10 octobre 2016 inclus, aux jours et heures habituels durée de 33 jours consécutifs, du **jeucli 8** L'enquête se déroulera en mairie pour une d'ouverture de la mairie

pourra prendre connaissance des disposi-tions du projet de pian local d'urbanisme arrête, des avis des personnes publiques fet ; il pourra également consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairle ou les adresser par écrit Pendant la durée de l'enguête, le public consultées, du porter à connaissance du pré-

au commissaire-enquêteur en mairie.

La conmissaire-enquêteur recevra le public 3 la mairie de St-Martin-Longueau LES /

Samedi 24 septembre 2016 de 9h a 12h Jeudi 08 septembre 2016 de 8h30 à 11h30 Lundi 19 septembre 2016 de 16h30 Lundi 10 octobre 2016 de 15h à 18h. 19130

Apres clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie.

Le Maire Michel COLLETTE

阳:0140105151 CONTACT

Constitution de société

82

- 50

Par acte SSP en date du 06 Septembre 2016, il a éte constitué une société pré-sentant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale

Forme: SAS

Capital: 1500 Euros divisés en 100 actions de 15 Euros chacune. Siège Social: 24, rue Carnot, 60180 Nogent-sur-oise Durée: 99 ans Objet social: Les activités de transport public de marchandises et de location de

véhicules avec conducteur; les transports rant 24, rue Camot 60180 Nogent-sur-oise Président : M. BEAUVIN Dimitri, demeuroutier de personnes; le transport de mar chandlses pour le compte d'autrui.

immatriculation au ROS de COMPIEGNE.

Par acte SSP en date du 13 Septembre

Capital: 1000 Euros. Forme: SASU

Siège Social : 53 avenue du bois de Romont, 60620 ACY-EN-Durée: 99 ans. MULTIEN

tiques et environnementales des bâtiments. mant en énergle et performances énergé-Président : MIle BERNARDINO Isa, demeurant 53 avenue du bois de Romont Objet social: Conseils et accompagne-Immatriculation au RCS de COMPIEGNE 60620 ACY-EN-MULTIEN

société Divers

195 mile.

60740 Saint Maximin RCS N : 813 622 867 00014 de 00M-SAS au capital de 1500 euros 201 rue des Girondins Siège social : PIEGNE

Moilère 60180 Nogent sur Oise. Le siège de liquidation a été fixé au 201 rue des Girondins 60740 Saint Maximin tion anticipée de la société à compter du 12/07/2016, a été nommé liquidateur Monsieur Ceylan Baki demeurant 4 rue Mention sera faite au RCS de COMPIEGNE. -'AGE du 12/07/2016 a décidé la dissolu-

2016, il a été constitué une société pré-sentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

Délégation de Service Public

SECTION I : AUTORITE DELEGANTE L1) NOM ET ADRESSE Nom officiel :

INTERCOMPENA D'ADOUSTION D'EAT POTABLE DE LONGUEIL SAINTE MARIE

Mairie I, rue du Grand Ferré LONGUEIL SAINTE MARIE 60126 Longueil Sainte Marie FRANCE

Teléphone: 03 44 41 17 19 Fax: 03 44 41 82 89

Point(s) de contact : Madame DEBEAUPUIS À l'attention de: Monsieur le Président Téléphone: 03 44 41 17 19

Courrier électronique (courriel) : sg.longuellstemarle@wanadoo.fr Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longueil Sainte Marie, Mairle 1, rue du Grand Ferré LONGUEIL SAINTE MARIE,

sag.longuelstemarie@wanadoo.fr I.2) NATURE DE L'AUTORITE DELEGANTE Autre. Syndicat de communes

SECTION II: OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC II.1) Intitulé de la délégation de service

. Délégation du service public de distribution

d'eau potable

II.2) Texte en application duquel la conventhe process of apparatum duques a conven-tion est conclue (par exemple : chapitre IV de la ioin 93-122 du 29 janvier 1993 rela-tif à la publicité des délégations de service public ou article L. 1411-1 du code géné-ral des collectivités territoriales, article L. 2124_A CODE etc.). 2124-4 CGPPP, etc.) : Procédure de délégation de service public

selon les dispositions des articles L. 1411-Let suivants et R 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales II.3) Objet de la délégation :

Domaine de la délégation : Eau potable

Durée de la délégation : 6,5 ans Lieu principal d'exécution de la délégation : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longueil Sainte Marie

Code NUTS : FR 222 II.4) Autres caractéristiques et informations

sur la nature et l'objet de la convention (par exemple, périmètre, nature des besoins, etr): Le fermier assurera la gestion du service public délégué au travers des missions

suivantes : L'exploitation et l'entretien des ouvrages

de distribution d'eau potable mis à disposition par la Collectivité ; - Le renouvellement des équipements ;

La surveillance et la connaissance des instaliations:

- L'entretien du réseau (respect d'obligations

en termes de rendement);
- La gestion des relations avec les abonnés. Le Délégataire a le droit exclusif d'exploiter le service dans les limites du territoire actuel du Syndicat Intercommunal d'Ad-duction d'Eau Potable de Longueil Sainte

IL5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

Objet principal Descripteur principal - 65111000-4 Descripteur supplémentaire - 41110000-

SECTION III: CONDITIONS DE PARTICIPA-

TION III. 1) Situation propre des opérateurs

économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du com-merce ou de la profession :

Les candidats pourront se présenter soit seul soit en groupement d'entreprises. Chaque

soit et groupement o entreprises. Chaque entreprise candidate ou chaque membre du groupement devra fournir:

1) - Une déclaration (formulaire DC1 des marchés publics), comportant:
a) les caractéristiques de l'entreprise (son nom, sa forme juridique, sa raison sociale) et le cas échéant la comportation de la casteriation de la casteria et, le cas échéant, la composition du grou-pement présenté avec les caractéristiques, les coordonnées et le rôle respectif des membres du groupement :

b) une attestation sur l'honneur selon laquelle il certifie :

pour l'une des infractions prévues aux arti-cles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1à 314-3, 324-1 à 324-6 du

code penal - ne pas être excludes marches publics, à titre de perre princip. 200 complémentaire prononcée par le juge pénat, sur le fondement des articles ISI-IO ou ISI-39 du code

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1

et sulvants – ne pas être soumis à la procédure de liqui-dation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des arrides L. 853-1 à L. 653-8

ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'arti-cle L 631-1 du code de commerce

 ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L 1146-L du code du travail

- avoir, au 31 décembre de l'année précédente, mis en oeuvre l'objet de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du tra-

2) - un document relatif au pouvoir du signataire à engager la société. En cas de groupement, les candidats préciseront les coordonnées du cotraitant mandataire (ce dernier devant être solidaire de ses cotrai-

III. 2) Capacité économique at financière: Chaque entreprise candidate ou, en cas de groupement d'entreprises, chaque membre

du groupement devra fournir :
- le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires prestations de service, objet de la délégation de service public, réalisées pendant les trois derniers exercices disponibles ;
- les comptes annuels (bilans, comptes de

résultats et annexes) des trois derniers exercices clos disponibles

- un extrait Kbis de moins de trois mois pour les opérateurs économiques assujettis à cette obligation ou à des règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en

III. 3) Capacité technique et professionnelle: - la liste des principales références acquises en matière d'exploitation et de gestion d'un service public aux caractéristiques similaires en nature et en importance à celui faisant l'objet du présent avis au cours des cinq dernières années (collectivités concernées, type de contrat, etc.); - une note descriptive des moyens humains

et matériels qui seront affectés à la délégation; - les attestations d'assurances responsa-

bilité civile et professionnelle pour les acti-vités objet de la présente délégation

SECTION IV: PROCEDURE IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante : 2016-SIAEP-1

IV.2) Modalités de présentation des can-

didatures : Les candidats transmettent leur candidature

sous enveloppe unique qui devra être adres-sée sous pli recommandé avec avis de réception ou remises contre récépissé (télé-copieur et voie électronique exclus). L'enveloppe cachetée contient le dossier de

candidature, et porte la mention ouvrir - Candidature DSP eau potable Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longueil Sainte Marie - Nom du

Les dossiers de candidatures devront être rédigés en langue française.

L'adresse à faquelle les plis devront être envoyés est la suivante : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longuell Sainte Marie, Mairie 1, rue du Grand Ferré LONGUEIL SAINTE MARIE. Les candidats devront tenir compte du

délai d'acheminement pour que les candi-datures parviennent avant la date fixée, Les datures parviennent avant la date rixee. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixée par le présent avis ne seront pas ouverts et seront renvoyés à leur auteur. IV.3) Conditions de délai :

Date limite de réception des candidatures: 20 /IN.2018 à 10 hm

28/IO/2016 à 12h00.

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

IV. 5) Critères de sélection des candida-Il s'agit d'une procédure fermée de déléga-tion de service public. Les candidats admis

à présenter une offre recevront un DCE, le règlement de consultation précisera les critères de jugement des offres. SECTION V : RENSEIGNEMENTS COM-PLÉMENTAIRES

V.1) LA CONVENTION S'INSCRIT DANS UN PROJET OU UN PROGRAMME FINANCE PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES (le

cas échéant) : non · V 2) AHTRES IMEDRMATIONE

présenter l'ensemble des documents listés à la rubrique (II.1), III.21 et (II.3) Pour faciliter les démarches administratives

des candidats, des formulaires normalisés (DC1, DC2 et NOTI2) regroupant certains renseignements enumérés ci-dessus, sont disponibles notamment sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formu-laires-marches-public

Les sociétés en cours de constitution au nouvellement créées peuvent être admises à présenter une candidature dans les mêmes conditions que les sociétés existantes.

En cas de candidature au nom et pour le compte d'une société en cours de formation, l'ensemble des pièces ci-dessus devra être communiqué pour tous les actionnaires de ladite société

Les variantes libres seront acceptées dans la limite du respect des caractéristiques prin-cipales définies dans le projet de contrat, sous réserve du dépôt d'une offre de base Unité monétaire : l'euro.

En 2015, le service d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longueil Sainte Marle, est carac-térisé par les éléments suivants :

- 3 795 abonnés ;

3 795 branchements, dont 2 en plomb ; 3 795 compteurs

- Depuis le Ler janvier 2014, tous les compteurs des abonnés sont équipes de dispositifs de radio relève.

698 366 m3 consommés (hors ventes d'eau en gros)
- 111 140 mètre de réseaux, hors bran-

chements - 87,4 % de rendement primaire de réseaux

ou 3,31 m3/km/j en indice linéaire de perte - 100% de taux de conformité de la qualité de l'eau

Le futur contrat à organiser par le SIAEP porte sur le périmètre des 8 communes d'Armancourt, de Canly, de Jaux, Jonquières, Le Meux, Le Fayel, de Longueil Sainte Marie et de Rivecourt

V.3) PROCÉDURES DE RECOURS

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80011 AMIENS CEDEX 1 Téléphone: 0322336170; Télécopie: 03 22 33 61 71; Courriel: graffe.ta-amiens@juradm.fr Adresse_URL http://amiens.tribunal-administratii.fr/ V.3.2) Introduction des recours (yeuillez remplir la rubrique V.3.2 ou V.3.3) : Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

V.3.3) Service auprès duquel des rensei-gnements peuvent être obtenus concer-

nant l'introduction des recours : Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80011 AMIENS CEDEX I; Tele-phone: 03 22 33 61 70; Telécopie: 03 22 33 61 71; Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr Adresse URL : http://amiens.tribunal-administratif.fr/ V.4 DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 16/09/2016

Officiallement habilité à faire peraltre les annonces judiciaires et lógales dans Votre département

Avis divers

AVIS AU PUBLIC

COMMUNEDERRESLES

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que par délibération du 14 septembre 2016, le conseil municipal a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de BRESLES du 5 octobre 2016 au 5 novembre 2016 indus. aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30 et le samedi de 9h00 à 12h30.

Enquête publique

PRÉFET LE COISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un parking pour 🗏 climetièra communal à Ons-en-Bray

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016, sont prescrites, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, sur le ter-

COMPLINE DE DAS -EN-BRAY

les enquêtes publiques conjointes :

 portant sur l'utilité publique des travaux et acquisidons foncières nécessaires à la création d'un parking ;

- et parcellaire, a l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision E16000108/80 du 30 juin 2016 du tribunal administratif d'Amiens, M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Ons-en-Bray aux dates et heures suivantes:

" le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à

' le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H * le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Yves MOREL, directeur achats et études, ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ou-verture du secrétariat de la mairie de Onsen-Bray et à la préfecture de l'Oise

A l'Issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mai-rie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise direction des relations avec les collectivi-tés locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an

Pour le Préfet et par délégation, la Directrice Siané Sandrine GIRAULT

> Ventes aux enchères



60000 BEAUVAIS HOTEL DES VENTES JEUDI 29 SEPTEMBRE 10H30 VENTE DE 13 VEHICULES ET MATERIELS

Suite LJ, réalisations leasing, saisie Exposition: Le 29 de 9h00-10h30 Frais légaux en sus 14.40% TTC Liste et photos sur : www.interencheres.com/60001 SARL BEAUVAIS ENCHERES

Agrt 2002-407 F.HARDIVILLIER-CACHEUX Commissaire-priseur judiciaire et habilité 9 Avenue Blaise Pascal SHARY

Divers

Sociáte.

SARL en liquidatic au capital de 7 500 c Siège social : 11 rue du Pont de Baca **60510 LITZ** RCS BEAUVAIS 442 97

Suivant délibération en deta tembre 2018 à 20 heures après avoir entendu le liquidateur Ame Brightte VERI Pont de Bacqueville 6051-approuvé les comptes de liquidation, et après avoir dont prononcé la clôture des opérati dation.

Les comptes de liquidation ser au greffe du Tribunal de coi BEAUVAIS.

Pour avis, le liquidateur,

[0:77

SARL au capital de 500 1 rue Beauxis Lagrave, SCE 801 578 568 RCS Comp

En date du 01 septembre 2: décide de nommer comme co-c société Mr EVRARD Maxime na 1993 à le Blanc Mesnil, demeura du Moulin 60890 Mareuil su compter du 01 septembre 2016 Mention au RCS de compiègne

SASU au capital de 1000 E Siège social : 40 Bis avenue di 75015 Paris RCS N°: 818065617 de PA

L'AGE du 12/09/2016 a décidé l'objet social à Agent commercia Le reste sans changement. Mention sera faite au RCS de PAI

Officiellement habit à faire paraitre les anni policiaires et légale dans Votre département SERVICE COMMERCIA TEL 01 40 10 51 legales aleparisien l www.annoncesleparisi

> Autres Tribunasn

Affaire: A.GEO Géomètres Experts Adresse: 3 Rue Sellier 80500 Mor Activité: activité des géamètres. Registre du Commerce: 751 131 640 ment du tribunal de commerce de A en date du 09 septembre 2015 : Jugement prononçant l'ouverture procédure de sauvegarde et dés administrateur SELARL V 8 V 23 rus Zola 80000 AMIENS mandataire jud SELAS BERNARD ET NICOLAS SC Nicolas SOINNE 5 place Notre Dame 8

AMIENS . Les créances sont à dé



Nos références : 1905477/1 /317067 / COMR44/ /E1 - Enquête publique

Vos références : MAIRIE DE ONS EN BRAY 22 PLACE DE L'EGLISE 60650 ONS EN BRAY

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 60), rubrique ANNONCES LEGALES le 12.09.2016, et Le Parisien (édition 60), rubrique Le Parisien (édition 60) le 27.09.2016

Fait à Saint-Ouen, le05/09/16,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France - Directrice de la Publication.

L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le Parisien – Aujourd'hui en France s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente



Annonce

PRÉFET de l'OISE

A''IS AU PUBLIC

Projet de création d'un parking pour le cimetière communal à Ons-en-Bray

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016, sont prescrites, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, sur le territoire de la

COMMUNEDE ONS ENDERN'

les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'un parking ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayents droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E16000108/80 du 30 juin 2016 du tribunal administratif d'Amiens, M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en malife de Onsen-Bray aux dates et heures suivantes:

- * le mardi 27 septembre 2016 de 9 H à 12 H
- * le samedi 8 octobre 2016 de 9 H à 12 H *le vendredi 28 octobre 2016 de 15 H à 18 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Yves MOREL, directeur achats et études, ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes serront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Ons-en-Bray et à la préfecture de l'Oise-direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation, la Directrice **Signé** Sandrine GIRAULT

25 av. Michelet 93405 Saint-Ouen Cedex - S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC Nanterre B 389 505 850 - Tél : 01 40 10 51 51 Siège social : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt cedex - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

COMMUNE de ONS EN BRAY

DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE

pour

Le PROJET de CREATION d'un PARKING

pour

Le CIMETIERE COMMUNAL

D'ONS EN BRAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 27/09/2016 au 28/10/2016

Suivant arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise du 12 juillet 2016

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Établi en application des dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement sur deux feuillets recto et adressé à Monsieur le Maire de la commune d'ONS en BRAY.

Monsieur le Maire,

Je vous invite à me communiquer dans le délai de 15 jours votre mémoire en réponse aux observations suivantes formulées sur le registre d'enquête de la commune d'Ons en Bray ou transmis par les Personnes Publiques Associées.

J'ai reçu à l'issue de cette enquête quatre avis enregistrés sur le registre d'enquête.

Ces quatre avis sont tous favorables à la création d'un parking à côté du cimetière communal d'ONS en BRAY.

Les deux premiers avis sont simplement favorables et évoquent la sécurité des visiteurs du cimetière.

Le troisième avis, favorable lui aussi, fait remarquer que ce parking est peut-être trop grand.

Le quatrième avis émane des propriétaires du terrain concerné. Ils reconnaissent l'utilité d'un parking aux abords du cimetière, par contre ils indiquent que cette création de parking ne doit pas se faire au détriment des propriétaires. Ils évoquent le fait qu'ils ont payé, à une certaine époque, des droits et taxes sur la base d'un terrain à bâtir.

Fait à Beauvais le 29 octobre 2016 Le commissaire enquêteur Jacques NICOLAS